COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi treize novembre, à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. TROUILLOT Francis, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme CARROLA Paula, Mr CARTIER Michel, Mme DELCEY Roselyne, Mr DURANDE Patrice, Mr GAUTHIER Jean-Yves, Mme POINTELIN Séverine, Mme ROULLIER Sylvie, Mr TRONCIN Jean-Baptiste, Mr TROUILLOT Francis et Mr VIENNET Bernard.

Absents excusés: Mme RIVIERE Karine

Secrétaire de Séance : Mme ROULLIER Sylvie

<u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u> DU 2/10/2015 :

Le Maire transmet le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 2 octobre 2015.

Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

PROGRAMME DES TRAVAUX O. N.F. 2016:

Le Maire et Mr Bernard VIENNET, 1^{er} adjoint, présentent le devis de l'O.N.F. concernant le programme des travaux pour 2016.

Ces travaux concernent:

- Dégagement manuel de plantation en ligne avec coupe rez-terre (24,25) pour la somme de 2 799.05 € H.T.,
- Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m (11) pour la somme de 579,02 € H.T.,
- Dégagement de régénération naturelle avec maintenance des cloisonnements pour la somme de 1 982.30 € H.T..

Le devis s'élève donc à 5 896,39 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil municipal accepte le devis de l'O.N.F. à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET EAU:

Le Maire expose au Conseil municipal qu'afin de pouvoir régler des factures sur le budget eau, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits supplémentaire aux comptes :

6061 Fournitures non stockables
615 : Entretien et réparations
TOTAL 011 : Charges à caractère général
460,00 €

• 706129 Redevance agence de l'eau-Modernisation des réseaux 740,00 €

• TOTAL 014 Atténuations de produits 740,00 €

Pris sur le compte :

022 Dépenses imprévues
TOTAL 022 Dépenses imprévues Fonctionnement
1 200,00 €
1 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette décision à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LAISSEY:

Le Maire et Mr Bernard VIENNET, 1^{er} adjoint, exposent au Conseil municipal le projet de mise à disposition d'un agent communal de la Commune de Laissey à la Commune d'Ougney-Douvot pour la saison hivernale afin d'effectuer le déneigement des rues communales.

Mr CHOULET Christophe est mis à disposition pour les périodes 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017. Cette convention peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de celle-ci, à la demande de la Commune de LAISSEY, ou d'OUGNEY-DOUVOT ou de l'agent lui-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Francis TROUILLOT